



Mairie de La Regrippière

Inter' Actions



Concert du chœur afro gospel Mwemba
dans l'église de La Regrippière le 29 septembre

Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
8	Vie communale
21	Enfance et jeunesse
26	Vie associative
30	Histoire et Patrimoine
31	Sèvre et Loire News
35	Autour de chez nous
41	Le coin détente
47	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie :
communication@mairie-laregrippiere.fr



L'AGENDA

NOVEMBRE

- 4 - Repas des aînés
Show burlesque - le St Jo'
- 9 - Conseil municipal
- 10 - Soirée pyjama - médiathèque
- 11 - Commémoration de l'Armistice
- 25 - Les marchés mobiles
- 30 - Réunion publique cœur de bourg

DECEMBRE

- 2 - Soirée flair bartender - le St Jo'
Portes ouvertes Château de la Ragotière
- 3 - Loto - APE Clément Pellerin
- 9 - Marché de Noël
Action téléthon - le St Jo'
- 9/10 - Portes ouvertes Domaine des Tilleuls
- 14 - Conseil municipal
- 16 - Arbre de Noël - Ecole Sacré Cœur
Journée forum «Fait maison, fait main»
- 22 - Concert Sine Bohm - le St Jo'
- 30 - Don du sang

JANVIER

- 13 - Soirée stand up - le St Jo'
- 14 - Les Vœux du Maire

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de janvier - février transmettez vos articles avant le 11 décembre par mail à :
communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés.
Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de la Regrippière

LE MOT DU MAIRE

Nous rentrons dans les deux derniers mois de l'année qui seront, nous l'espérons, intenses et joyeux pour tous.

Cette année pour les commémorations du 11 novembre, La Regrippière accueille les communes de Vallet et de Mouzillon. Nous souhaitons ces festivités sous le signe de la mémoire et de l'intergénérationnel. Tout le détail de cette journée est dans ce bulletin. Je remercie les deux écoles et le restaurant scolaire pour leur implication. A l'issue de la cérémonie au cimetière, il y aura un défilé de véhicules militaires ; ils seront exposés place Saint Joseph pour que parents et enfants puissent échanger avec des bénévoles qui entretiennent la mémoire. Nous espérons vous voir nombreux car les commémorations sont avant tout le symbole de paix entre les peuples, et contrairement à ce qu'on peut parfois penser, toujours d'actualité, dans un monde qui se déchire.

Les projets communaux continuent d'avancer. Le terrassement du futur skatepark a été fait et les équipements seront installés au printemps. La future périscolaire tient son planning et sera «hors d'air» fin novembre.

En 2024, une nouvelle taxe appelée «GEMAPI» sera levée. Elle a pour but de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La gestion de cette compétence est devenue arbitrairement intercommunale suite au désengagement de l'État qui finançait auparavant cette gestion. Sur notre territoire, l'état de nos cours d'eau est très mauvais, c'est un constat, et les contraintes environnementales sont de plus en plus fortes. Les changements climatiques sont inquiétants et requièrent de la prudence vis-à-vis des zones inondables. Tout le monde est responsable ; les secteurs agricole et viticole, le secteur économique mais également nous tous qui utilisons des produits vaisselle ou du shampoing, Dorénavant, nous avons en charge sur notre territoire l'entretien de la digue de la Loire, de nombreux cours d'eau, le marais de Goulaine... et par conséquent, le budget général de la CCSL ne suffira plus. Cette taxe sera variable d'une année sur l'autre car elle ne doit financer que la gestion de l'année en cours. Les territoires voisins ont déjà franchi le pas depuis quelque temps et nous serons obligés de le faire pour garder des finances saines. Si les onze maires de l'intercommunalité ne remettent pas en cause son fondement, ils s'élèvent contre son mode de perception puisque nous avons l'obligation de la faire supporter par les propriétaires et les entreprises ; ce qui nous paraît injuste car chacun de nous utilise l'eau ; une taxation établie sur la facture d'eau serait donc plus juste et équitable. Toutefois, c'est une obligation légale et pour le moment, l'état reste sourd à cette requête.

Comme chaque année, la commune sera animée avec le marché de Noël, le Téléthon, la journée «fait maison, fait main». Une réunion publique est également prévue fin novembre sur notre vision du bourg dans les vingt prochaines années. Vous pouvez également déjà noter les vœux de la municipalité le dimanche 14 janvier 2024.

En attendant, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une belle solidarité entre nous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

Le sept septembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 30 août 2023

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 16

Votants : 17

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Valérie CLÉRO, Cécilia FONTENEAU, Clothilde JOLIVET, Marie-Annick HERBRETEAU, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU,

Excusés : Michel AMOSSÉ, Vincent DUGUÉ, Bernard SOURISSEAU

Pouvoir : Bernard SOURISSEAU a donné pouvoir à Pascal EVIN

Bérengère LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2023.

RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT RELANCE VERTE D'un MONTANT DE 530 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS EN RT 2012

Le Conseil municipal de La Regrippière 44330, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,
DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 530 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Relance Verte

Montant : 530 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 4.03 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 6,11% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire ou le premier adjoint délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Mme Marie-Annick HERBRETEAU est sortie de la salle de conseil étant concernée par le sujet suivant.

ZAC MULTI-SITES – AUTORISATION DE PUBLICATION DE L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION

Vu la délibération du 17 février 2014 désignant la société Besnier Aménagement comme concessionnaire de la ZAC multisites, sans toutefois lui déléguer le droit d'exproprier ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/BPEF/143 en date du 21 septembre 2018 déclarant d'utilité publique l'aménagement de la ZAC située sur le territoire de la commune de La Regrippière ;

Vu l'arrêté de cessibilité du 30 septembre 2021 déclarant cessibles immédiatement, au profit de la commune de La Regrippière, les propriétés nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC multi-sites ;

de la ZAC multi-sites ;

Vu l'ordonnance d'expropriation du 19 novembre 2021 transférant à la commune de La Regrippière les parcelles ci-dessous mentionnées :

- Appartenant à consort X :
A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 Lieu-dit Le Bois de Foire et environs.
Diverses parcelles,
Figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface
E	754	Le Bois de Foire	00 ha 01 a 00 ca
E	825	Ouche Pichon	00 ha 01 a 83 ca
E	842	Le Bois de Foire	00 ha 02 a 65 ca
E	843	Le Bois de Foire	00 ha 03 a 55 ca
E	168 7	Le Bois de Foire	00 ha 03 a 12 ca

Total surface : 00 ha 12 a 15 ca

- Appartenant à consort X :
A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 La Fleurancellerie,
Une dépendance
Figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface
C	214	Le Champ de Foire	00 ha 00 a 54 ca

Appartenant à Monsieur X :
A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 La Fleurancellerie.
Diverses parcelles de terre.
Figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface
E	685	Le Pré du Ruisseau	00 ha 05 a 80 ca
E	686	Le Pré du Ruisseau	00 ha 05 a 20 ca
E	687	Le Petit Pré	00 ha 02 a 12 ca
E	689	Le Pas Noir	00 ha 01 a 96 ca
E	694	Le Pas Noir	00 ha 02 a 54 ca
E	695	Le Pas Noir	00 ha 02 a 75 ca
E	743	Ouche Pichon	00 ha 08 a 00 ca
E	748	La Fleurancellerie	00 ha 01 a 85 ca
E	821	Ouche Pichon	00 ha 04 a 69 ca
E	822	Les Bois de Foire	00 ha 02 a 45 ca
E	827	Ouche Pichon	00 ha 02 a 00 ca
E	831	La Baronnerie	00 ha 03 a 50 ca

Section	n°	Lieudit	Surface
E	834	La Baronnerie	00 ha 01 a 43 ca
E	835	Jardin de Briord	00 ha 05 a 37 ca
E	845	Les Bois de Foire	00 ha 02 a 35 ca
E	849	Les Bois de Foire	00 ha 01 a 85 ca
E	869	Les Bois de Foire	00 ha 02 a 50 ca
E	871	La Macabrie	00 ha 03 a 65 ca
E	872	La Macabrie	00 ha 02 a 00 ca
E	2407	Le Bourg	00 ha 07 a 21 ca

Total surface : 00 ha 67 a 10 ca

- Appartenant à Monsieur X
A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 L'Ouche à Renard,
Une maison.
Figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface
C	213	L'Ouche Renard	00 ha 01 a 30 ca

- Appartenant à Monsieur X
A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 La Fleurancellerie.
Diverses parcelles de terre.
Figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface
E	684	Le Pré du Ruisseau	00 ha 06 a 15 ca
E	693	Le Pas Noir	00 ha 07 a 35 ca

Total surface : 00 ha 32 a 30 ca

- Appartenant à Monsieur X:
Immeuble article A
Désignation
A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 5159 Rue des Fontaines,
Une maison d'habitation comprenant :
Figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface
E	701	5159 rue des Fontaines	00 ha 00 a 93 ca

Immeuble article B
Désignation
A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 Les Bois de Foire.
Diverses parcelles de terre.
Figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface
E	744	Ouche Pichon	00 ha 02 a 03 ca
E	858	Les Bois de Foire	00 ha 02 a 20 ca
E	867	Les Bois de Foire	00 ha 01 a 20 ca

Section	n°	Lieudit	Surface
E	868	Les Bois de Foire	00 ha 03 a 48 ca
E	873	La Macabrie	00 ha 01 a 75 ca
E	874	La Macabrie	00 ha 01 a 55 ca

Total surface : 00 ha 12 a 21 ca

- Appartenant à Monsieur X:

A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 Les Bois de Foire.

Des parcelles de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface
E	848	Les Bois de Foire	00 ha 01 a 33 ca
E	850	Les Bois de Foire	00 ha 03 a 53 ca
E	851	Les Bois de Foire	00 ha 03 a 81 ca

- Appartenant à consort X:

A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 Les Bois de Foire.

Une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface
E	856	Les Bois de Foire	00 ha 04 a 10 ca

- Appartenant à Madame X:

A LA REGRIPIERE (LOIRE-ATLANTIQUE) 44330 La Fleurancellerie.

Diverses parcelles de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Total surface : 00 ha 15 a 17 ca

Section	n°	Lieudit	Surface
E	692	Le Pas Noir	00 ha 01 a 20 ca
E	862	Les Bois de Foire	00 ha 02 a 25 ca
E	864	Les Bois de Foire	00 ha 01 a 15 ca
E	865	Les Bois de Foire	00 ha 01 a 45 ca
E	2501	Les Bois de Foire	00 ha 03 a 43 ca
E	2504	Les Bois de Foire	00 ha 03 a 32 ca
E	2505	Les Bois de Foire	00 ha 02 a 37 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le premier adjoint délégataire dûment habilité, à signer l'acte pour le dépôt des expropriations et tous autres documents s'y rapportant.

Mme Marie-Annick HERBRETEAU est revenue dans la salle de conseil.

BAIL COMMERCIAL – CAFÉ RESTAURANT

La commune est propriétaire du bâtiment à usage de commerce situé 16, place Saint Joseph, cadastré section C numéro 278 et de la licence IV; le tout faisant l'objet d'un bail dérogatoire en septembre 2021 renouvelé une fois.

Monsieur DUGRAY Laurent, demeurant à LA REGRIPIERE (44330) 12 rue des Corbetières exerçant sous le nom commercial « LE ST JO » souhaite la conclusion d'un bail commercial.

Il convient de faire rédiger par un notaire un bail commercial de 9 ans :

- Les locaux faisant l'objet de la location devront exclusivement être consacrés par le "Preneur", à l'exploitation RESTAURATION, TRAITEUR, VENTE A EMPORTER, DEBIT DE BOISSONS, JEUX, DEPOT DE PAINS ET D'EPICERIE, DEPOT DE GAZ ET RELAIS COLIS, sans qu'il puisse en faire d'autre, connexe ou complémentaire, même temporairement (précision étant ici faite que dans l'hypothèse d'une implantation de boulangerie, sur la commune, le PRENEUR ne pourra plus vendre en libre-service et/ ou en vente assistée, les pains, viennoiseries et gâteaux).

- révisable annuellement suivant indexation conventionnelle du loyer indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux avec date d'effet rétroactif au 3 septembre 2023

- Le loyer proposé s'élève à 600 € par mois.

- Un dépôt de garantie du montant du loyer sera demandé.

- Les frais de rédaction du bail sont à la charge de l'exploitant.

Sur proposition du Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure un nouveau bail commercial avec Monsieur DUGRAY Laurent, demeurant à LA REGRIPIERE (44330) 12 rue des Corbetières exerçant sous le nom commercial « LE ST JO », aux conditions ci-dessus indiquées.

- **AUTORISE** le Maire ou l'un des adjoints à signer ledit bail avec l'exploitant.

DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES: CONTRAT DE LOCATION

Le boulanger qui fournissait le distributeur de pain souhaite arrêter le contrat.

La municipalité a reçu une proposition du boulanger le Comptoir des Délices situé à Vallet.

Un contrat de location est proposé sur une durée de deux mois pour un coût de 250 € mensuel. Il est précisé que la commune peut préalablement réduire le contrat si besoin.

Après discussion, et sur proposition du Maire, les élus à l'unanimité :

Autorisent le Maire à signer le contrat de location sur 2 mois

Le crédit sera inscrit au budget.

DIVERS

Réunion publique nouveau lotissement

Une réunion publique a lieu le vendredi 15 septembre afin d'expliquer le déroulement des travaux de voirie ainsi que les règles d'urbanisme à respecter.

Croix de Jésus

M le Maire est en contact avec la mairie de Gesté pour récupérer une relique de la croix de Jésus appartenant à l'origine à la commune. Cette relique pourrait être exposée lors des 200 ans de l'église ou lors d'une cérémonie du 15 août.

Police Municipale

M David ROY est le responsable de la police municipale des communes de Mouzillon, La Chapelle Heulin, Le Landreau, La Remaudière et La Regrippière depuis le 1er septembre.

M Mathis HELENE sera en binôme avec lui. Il arrivera courant octobre.

La population sera amenée à les rencontrer dans les mois à venir.

Travaux Périscolaire

Les travaux de la périscolaire avancent bien malgré un décalage du coulage de la dalle en septembre au lieu d'août. La structure du bâtiment sera visible à partir d'octobre.

Installation d'un stop rue du stade

Le Conseil Municipal a réfléchi pour diminuer encore la vitesse au niveau de la salle polyvalente jusqu'à l'école publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 7 pour, 8 abstentions et 1 contre :

- **Décide** d'installer un stop au niveau du croisement de la rue du stade et de la route de la Tranchais.

Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

La MAM a été inaugurée le 25 août dernier. Elle va accueillir 12 enfants encadrés par 4 assistantes maternelles.

Point sur la rentrée

L'école a repris le 4 septembre dernier avec 76 élèves à l'école Clément Pellerin et 91 élèves à l'école du Sacré Cœur.

L'aide aux leçons va reprendre à partir du 25 septembre. Les parents peuvent inscrire leurs enfants dès maintenant.

Pour sécuriser les allers-retours entre les écoles et le restaurant scolaire, une chenille va tenir compagnie aux enfants de maternelles.

Les enfants sont maintenant accueillis sur trois salles pour les repas à la cantine. Cela a permis une meilleure fluidité dans le service et une ambiance plus calme.

Le temps des travaux de la future périscolaire, le centre de loisirs accueille les maternelles dans une classe de l'école publique.

Un deuxième point de rassemblement a été installé sur le parking de l'école publique. Différentes flèches vertes sont matérialisées dans l'enceinte et à l'extérieur afin d'y accéder facilement.

LAEP (lieu d'accueil enfants parents) : projet de la CCSL dans le cadre de la convention territoriale globale

Ce lieu doit être un accueil chaleureux et cocon pour :

- favoriser les échanges entre enfants mais aussi entre parents et avec les professionnels
- créer du lien et écouter sans juger
- permettre aux familles de se changer les idées

La nouvelle périscolaire correspond aux différents critères du cahier des charges.

La commission enfance de commune souhaite le scénario avec 3 lieux d'accueil répartis sur la CCSL.

Ensuite, le scénario choisit par la commission enfance de la CCSL sera validé en bureau communautaire le 26 septembre.

VIGNOBLE A VÉLO

Le Vignoble à vélo s'est bien passé cette année au Loroux Bottereau. La commission animation va rencontrer prochainement les associations pour commencer les démarches pour l'organisation de cet événement l'année prochaine sur la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 13 SEPTEMBRE 2023

Présents : Bâtonnier Enora, Godard Enola, Proust Mathéo, Dutertre Eloane, Lamarque Camille, Tefinjanahary Louane, Carette Abel, Baron Rose, Lambert Valentin, Buffeteau Mathilde, Petiteau Marie-Edith (adjointe Enfance-Jeunesse), Hauray Cyril (coordinateur enfance jeunesse).

Absents excusés : Cesbron Emma, Cloutour Bertille, Lambert Bérengère (conseillère municipale), Evin Pascal (Maire)



Ordre du jour :

Point de rentrée et échéancier 2023-2024

Point de rentrée : ce fut l'occasion de se retrouver et d'échanger sur les vacances, la rentrée et l'actualité des jeunes.

Echéancier : le groupe est ensuite rentré dans le vif du sujet et a abordé les différentes dates du calendrier. Le CME va travailler en lien direct avec le PEDT sur la thématique du développement durable comme convenu.

Tri par ordre chronologique :

Septembre/octobre 2023 : mise en place de « centres de tris » dans les établissements scolaires. Projet en concertation avec les équipes pédagogiques afin de définir la nature des objets à collecter et à faire recycler.

Mercredi 8 novembre : réunion préparatoire du CME à la journée du samedi 11 novembre. Demande d'intervention de la part de l'association des anciens combattants afin de sensibiliser les jeunes.

Samedi 11 novembre : participation à la cérémonie accueillant les communes de Vallet et de Mouzillon. Lecture de textes, portes drapeau, dépose d'œillets rouges... rôle actif du conseil donc présence indispensable des membres du CME.

Mercredi 6 décembre : derniers préparatifs de la journée du 16 décembre en lien avec le PEDT.

Samedi 16 décembre : journée forum «fait maison, fait main» à la salle polyvalente sous forme d'ateliers.

Janvier/février : lancement de la campagne électorale pour le renouvellement du CME (dates à définir).

Mars : élections du nouveau CME (dates à définir).

Avril : préparation de la deuxième grande journée sur le développement durable (dates à définir) et mise en place (sans doute une journée articulation sport/nature).

Mai/juin : travail sur le lien art/développement durable avec la mise en place de la dernière grande journée (projet de constructions de sculptures avec des objets de récupération et idée d'un concert avec un groupe ayant fabriqué ses propres instruments).

A noter :

Les idées d'un potager partagé ainsi que d'un vide grenier ou d'une bourse aux jouets sont à l'étude.

Concernant le skateparc, l'enrobé doit se faire le mardi 26 septembre puis le terrassement trois semaines plus tard.

Prochaine réunion Mercredi 8 novembre de 15h à 16h.

AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE

Depuis de nombreuses années, la municipalité a pris le parti de sécuriser la circulation routière dans la commune. La Regrippière est une commune «traversante» tout en longueur avec un axe principal départemental qui dessert entre autres deux écoles, un restaurant scolaire et un centre de loisirs.

Depuis quelques années, il a été installé des pistes cyclables, des chicane, un ralentisseur, un radar pédagogique, des panneaux de signalisation (stop, cédez le passage), une limitation de la vitesse dans le bourg à 30km/h.

Néanmoins, une minorité de voitures continue à rouler de façon excessive mettant en danger les biens et les personnes.

Récemment nous avons installé avec l'accord du département un panneau stop au carrefour de la rue du Stade et de la route de la Tranchais (voir photo). Il suscite beaucoup de commentaires et de réflexions.



Pourquoi à cet endroit ?

Depuis deux ans, sans compter les détériorations volontaires des chicane, il y a eu quatre collisions dues à la vitesse ou à l'alcool. Une maison a même été percutée durant la nuit.

Pourquoi deux panneaux STOP côte à côte ?

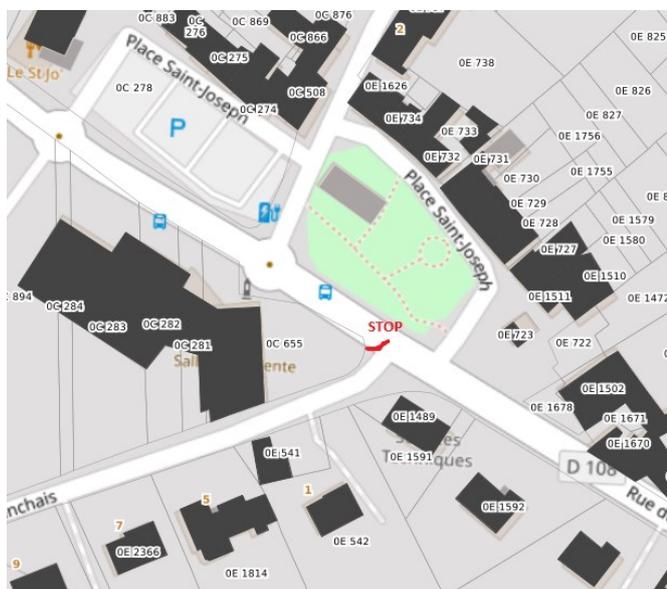
Comme dans beaucoup d'intersections, le premier qui arrive repart mais si nous avons redonné la priorité à droite, nous aurions déplacé le problème de la vitesse des voitures arrivant de la route de la Tranchais. Ce nouveau stop n'a qu'un seul but, celui de casser la vitesse entre la salle polyvalente et la rue des Fontaines.

Nous parlons de quelques secondes perdues et d'une manœuvre basique de conduite qui peuvent éviter des situations potentiellement dangereuses.

Parfois on reproche aux élus de réagir aux événements au lieu d'anticiper. Un premier débat a eu lieu au conseil municipal de juin suite à une proposition de la commission voirie.

Nous nous sommes donné l'été comme délai de réflexion pour statuer à l'automne ce que nous avons fait sur le conseil municipal de septembre.

Merci de votre compréhension



LES BELLES RENCONTRES 2023



Une cinquantaine de personnes a participé aux belles rencontres ce dimanche 15 octobre.

Si les enfants ont été déçus de ne pouvoir caresser les animaux de la ferme d'Escouflant (empêchée suite à un problème administratif), les promeneurs ont pu admirer les meubles relookés par Patricia Breton, apprendre à reconnaître différentes fleurs à la ferme florale de Violaine Suteau ou apprécier les saveurs du vin aromatisé de Maxime Bordelot.



Tout ce petit monde a ensuite partagé le verre de l'amitié.

Nul doute que nous les retrouverons l'année prochaine pour une prochaine édition.



Si vous êtes ou si vous connaissez un artisan passionné sur notre commune, n'hésitez pas à nous le faire savoir. La commission «cadre de vie et associations» attend vos suggestions.

LES ÉCHOS DU PRIEURÉ

Le vendredi 29 septembre des sonorités au rythme afro résonnaient dans le bourg de la commune.

La petite église s'est transformée en salle de concert et a accueilli la troupe Gospel Mwemba. Près de 150 personnes sont venues écouter le concert d'afro-gospel Mwemba, dans une très bonne ambiance. Entre chansons typiquement africaines, chants gospel et reprises, la soirée fut rythmée entre voix des chanteurs et applaudissements du public.

Cette soirée, organisée par la municipalité s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année le 11 novembre sera célébré à La Regrippière, pour les trois communes du regroupement de l'UNC. La cérémonie commémorative aura lieu au cimetière, devant le monument aux morts à l'issue d'un office religieux célébré en l'église de La Regrippière. Puis les participants iront en défilé, avec la présence de véhicules militaires anciens, à la salle polyvalente où sera offert le vin d'honneur.



Comme nous avons commencé depuis quelques années, nous tenons à mettre l'accent sur l'aspect mémoire d'un tel évènement au cours duquel il est rappelé le sacrifice de nombre de nos ancêtres pour notre liberté d'aujourd'hui. Le drapeau que nous avons fait réaliser pour les jeunes sera particulièrement mis à l'honneur, et ce pendant la semaine qui précède. D'autre part, nous envisageons d'impliquer les enfants de la commune de La Regrippière, tout particulièrement par des gestes de lien et de fraternité entre les générations pour conforter tous les messages de paix qui sont lancés à cette occasion.

Nous comptons sur une présence aussi nombreuse que possible des jeunes et de leurs parents ce 11 novembre, qu'ils soient de La Regrippière, de Vallet ou de Mouzillon. Notre devoir de mémoire doit contribuer à développer un esprit de paix.

Lors de cette cérémonie, plusieurs anciens combattants seront décorés, notamment trois Regrippièrois :

Au cimetière: **Monsieur Gabriel HOUSSIN**, reconnaissance de la Nation pour service rendu.

À la salle polyvalente: **Monsieur Joseph BOITEAU**, par l'UNC la Croix de Mérite, médaille vermeille.

Et Monsieur **Jean-Yves ROBAST**, la Croix du Mérite, médaille de bronze.

Déroulé de la cérémonie:

8h45: Rendez-vous aux cimetières de Vallet et de Mouzillon. Allocutions, dépôts de gerbes, minutes aux Morts.

11h15: Rendez-vous sur la place de l'Église de La Regrippière pour défiler vers le cimetière.

11h30: Cérémonie commémorative au cimetière de La Regrippière.

Le vin de l'amitié sera servi à la salle polyvalente de La Regrippière.

CŒUR DE BOURG



Quel cœur de bourg pour les 20 ans à venir?

Ce projet vise à faire battre encore plus fort le cœur de La Regrippière pour impulser un lieu de vie avec un centre bourg redynamisé (espaces verts, commerces et services, nouvelles mobilités, habitat et équipements publics).

Rendez-vous le jeudi 30 novembre 2023 à 20h à la salle de convivialité (salle polyvalente) pour une réunion publique afin de présenter le projet en concertation avec la population par le cabinet Cité Claes.

MARCHÉ DE NOËL

Les préparatifs du marché de Noël qui aura lieu le samedi 9 décembre à la salle polyvalente sont en cours. De nombreux artisans seront installés pour présenter leurs différents produits : bijoux, art floral, bougies etc.

Programmation:

- 11h Conte
- 11h30 Passage du Père Noël
- 14h30 Maquillage (sur inscription à votre arrivée)
- 16h Passage du Père Noël

Pour les animations payantes, les tarifs sont à votre convenance.

Nous vous espérons nombreux pour cette nouvelle manifestation.



LE RECENSEMENT



Le recensement de la population de la commune aura lieu à partir du 18 janvier 2024.

Le recensement est très important pour la commune, puisqu'en dépend le calcul de la population légale, mis à jour et diffusé chaque année fin décembre, et pris en compte pour déterminer à la fois la participation de l'Etat au budget, nos contributions aux différents frais, ainsi que les caractéristiques des habitants et des logements.

C'est un devoir civique et obligatoire encadré par la loi. Les données récoltées sont protégées par la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). .

RATS



Le tout-à-l'égout a été traité par la Communauté de Communes Sèvre et Loire. Si la présence de rats subsiste, il **est de votre responsabilité de les éradiquer.**

Une fois bien installés dans une habitation, les rats sont des rongeurs représentant des dangers matériels mais aussi un risque pour la santé des habitants et des animaux domestiques. Se reproduisant à une vitesse éclair, ces nuisibles doivent être éliminés le plus rapidement possible afin d'éviter une infestation encore plus difficile à éradiquer.

Plusieurs solutions s'offrent à vous:

- Les répulsifs naturels (plantes et huiles essentielles)
- Recettes de grand-mère (bicarbonate de soude, eau de javel, cola, plâtre, sel,...)
- Traitement chimique : les poisons raticides dits « mort au rat »
- Des pièges mécaniques à effet immédiat
- Les ultrasons pour éloigner les rats
- Solution professionnelle : faire appel à une entreprise de dératisation et un dératiser agréé
- Le chat, le plus grand prédateur du rat.

BOITE DE RETOUR À LA MÉDIATHÈQUE

La boîte de retour des livres a été installée à la médiathèque. Vous pouvez l'utiliser pour déposer vos emprunts en dehors des horaires d'ouverture.

Rappel des horaires d'ouverture de la médiathèque :

- Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Samedi de 10h30 à 12h
- Dimanche de 10h30 à 12h





OCTOBRE ROSE

Tous les ans au mois d'octobre, ce sont des milliers de personnes qui se mobilisent pour la lutte contre le cancer du sein. Un mois pour sensibiliser au dépistage, c'est l'objectif de la campagne Octobre Rose.

Qu'est ce que le cancer du sein?

Le cancer du sein est le plus fréquent en France et représente la première cause de décès par cancer chez la femme. En France, il concerne 58 500 femmes, soit 1 femme sur 8. Il fait l'objet d'un programme national de dépistage organisé afin d'être détecté précocement et d'en réduire la mortalité car détecté tôt, le cancer du sein est guéri dans 90% des cas.



Qu'est ce qu'Octobre Rose?

Octobre Rose est une campagne de prévention mettant en avant les risques du cancer du sein et favorisant la recherche scientifique ainsi que l'accompagnement des femmes et des hommes (oui, eux aussi!) qui en sont malheureusement atteints.

En 2021, ce fut 51 actions et plus de 54 partenaires engagés dans l'opération, sur 19 villes du territoire. Soit 1 744 personnes qui ont pu être rencontrées et informées. À travers toutes ces initiatives, c'est la promotion du dépistage organisé du cancer du sein qui est mise en avant, notamment la mammographie accompagnée d'un examen clinique.

La médiathèque de La Regrippière a organisé plusieurs événements pour soutenir cette action : le samedi 7 octobre deux autrices Manuella Aubin et Carole Piveteau ont présenté leur livre "Autant viser la lune" et leur parcours sur la maladie.

Sur tout le mois, ont été organisées des ventes d'objets fabriqués par les bénévoles, l'argent sera donné à l'association " Ma Parenthèse ».

Une cagnotte a été mise à la disposition de tous pour faire un don. Merci aux bénévoles et conseillères de la mairie.



La Mairie s'est mise au couleur d'Octobre Rose pour montrer son soutien et faire connaître l'action.

ACTEURS DE LA REGRIPIÈRE

Pour vos fêtes de fin d'année, pensez local en passant par nos artisans, producteurs et commerçants de La Regrippière.

Pour offrir à vos proches :

Shibumi - atelier boutique de céramique. Cours, stages et création de vaisselle. L'artisane propose une production variée, entre objets utilitaires et décoratifs, qu'elle souhaite sobres et élégants à l'image du concept japonais du shibumi, justement.



Royal Mer tricoteur français. Un savoir-faire textile unique qui participe plus que jamais au rayonnement du Made in France.

Le Rire des Fleurs - Violaine Suteau vous propose des fleurs en bouquet, locales, en circuit court, et séchées l'hiver.



Les chemins d'Ambre et Thaïs - éleveur, apiculteur, chambres d'hôtes. Xavier, amoureux de la terre, des animaux et de la nature ; apiculteur et entrepreneur paysagiste depuis 20 ans, et Claire, agent de voyages de métier, mordue de voyages, de danse et de yoga. Ils vous font voyager grâce à leurs miels et leurs chambres d'hôtes.

Mailles & Veinages - ébéniste et créateur de mobilier durable. Mailles & Veinages est une jeune entreprise à l'image de son créateur François Hubert. Ébéniste inventif et permaculteur soucieux, c'est à l'atelier ou les mains dans la terre qu'il s'épanouit.



Famille Macé - jardinerie traditionnelle horticulture et paysage. Producteur de plantes à offrir aux autres ou à soi.

Pour vos repas de fêtes :



Producteurs de vin de La Regrippière, parfaits pour vos menus de fêtes :

- La Gravoire
- Les Frères Couillaud
- Le Domaine des Tilleuls
- Eric Fleurance
- Thierry Hallereau



La Terre Ferme - vente de légumes et aromatiques de saison, pain, œuf propose sur l'année une quarantaine de légumes différents.

La Fournée Générale - fouées pour vos fêtes.

Les fouées ou fouaces angevines sont de délicieux petits pains cuits au four et garnis encore chauds de rillettes, champignons, mogettes ou beurre selon les régions. Elles sont devenues traditionnelles en Anjou et en Tourraine.



La ferme de Bel Air et **La Ferme de Beauséjour** - vente directe de viande bovine. Des colis modulables selon vos envies, n'hésitez pas à demander conseil à votre producteur, il saura vous recommander le morceau qui vous convient.

Brume - vin à base de chanvre

Le process de fabrication conçu par Maxime Bordeleau consiste à extraire les saveurs d'une variété de fleurs de chanvre en conservant la fraîcheur et la finesse du vin.



Retrouvez les coordonnées des acteurs de la Regrippière sur le site internet de la commune ou sur intramuros.

LE ST JO'

	Restaurant / Bar	L'épicerie / Dépôt de pain
Lundi	8h / 14H	8H / 12H
Mardi	8H / 14H	8H / 12H
Mercredi	8H / 14H	8H / 12H
Judi	8H / 21H	8H / 12H et 15H / 20H
Vendredi	8H / 22H	8H / 12H et 15H / 20H
Samedi	8H30 / 13H	8H30 / 13H
Dimanche	Fermé	Fermé

Passage aux horaires d'hiver pour le St Jo' du 1er octobre au 31 mars inclus.

Horaires pouvant évoluer suivant l'activité.

Le samedi 2 décembre à 19h

Une soirée Flair Bertender (jonglage de bar). En présence d'Anne Lise Jouenne la barmaid la plus connue de France.

Entre ses prestations dans le monde entier, ses passages dans des émissions de télé, nous aurons la chance de l'avoir chez nous une nouvelle fois.

Venez déguster ses cocktails signatures et son show sous le son d'un DJ!

Ardoise apéro sur réservation 20 euros pour deux personnes.



Le vendredi 22 décembre à 20h

Afin de finir l'année en beauté, nous proposons de venir découvrir l'univers de Sine Bohm. Sine Bohm est un groupe de post-rock originaire de France, créé en 2020.

Tous les morceaux sont basés sur des mélodies de guitare. Des nappes de synthétiseurs apparaissent pour accompagner de longs mouvements gorgés d'émotions brutes, tout en introspection, explosant lors de ruptures parfois sauvages.

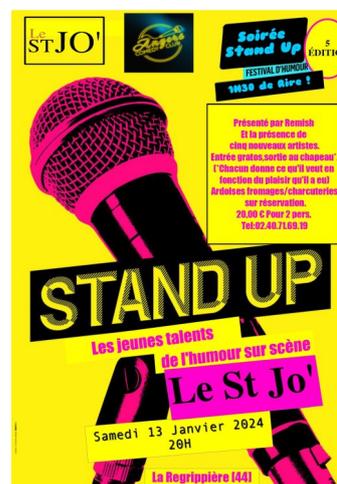
Concert gratuit.

Le samedi 13 janvier à 20h

Un nouvel acte, le cinquième! On prends la même recette et on recommence! De jeunes talents de l'humour viennent vous faire exploser de rire dans un spectacle d'une durée de 1h30.

Entrée gratuite, sortie au chapeau. Sur réservation.

Ardoises fromages/charcuterie 20 euros pour deux personnes.



Informations et Réservations au 02.40.71.69.19

LE RIRE DES FLEURS



Bonjour à tous,
Tout d'abord un grand merci à vous tous qui êtes venus visiter la ferme dans le cadre des Belles Rencontres, dimanche 15 octobre, c'est chouette de partager ma démarche et mes valeurs et pour vous de découvrir les artisans et producteurs de notre commune.
Pour les autres, il y aura des visites en avril (avec toutes les tulipes, le jardin est super coloré), n'hésitez pas à me suivre sur les réseaux sociaux « Le Rire des fleurs », c'est le meilleur canal de diffusion pour moi aujourd'hui, pour avoir les dates ou lire les bulletins de début d'année .

Les jours diminuent, la fin de la saison de la fleur coupée est proche. Cependant, je vous propose des bouquets et autres décorations en fleurs séchées pour fleurir et égayer votre intérieur de manière joyeuse et respectueuse de votre environnement.

En effet, toutes les fleurs sont produites sur la ferme, séchées à l'air libre (sans utilisation d'énergie), non décolorées ni teintées. Ce sont donc des fleurs naturelles et le jour où vous ne voulez plus de vos fleurs séchées vous pouvez les mettre au compost sans souci.



Pour vous ou pour offrir, plusieurs solutions, retrouvez moi :

- sur rdv : je peux vous présenter la gamme de couronnes, bouquets, suspensions, boucles d'oreilles, cartes cadeaux,
- au marché de Noël de La Regrippière : le samedi 9 décembre à la salle polyvalente,
- au petit marché de la Fournée générale : le mardi 19 décembre,
- sur d'autres marchés de Noël : St Germain sur Moine, Brasserie Soma, Viticulteurs Complément Terre...



Pour les cartes cadeaux, plusieurs choix s'offrent à vous, vous pouvez offrir un montant qui permettra à la personne gâtée:

- de choisir des fleurs fraîches ou sèches,
- un atelier cueillette à valoir sur la saison 2024 , c'est une visite de la ferme, des explications sur les fleurs, puis chaque participant récolte ses fleurs et apprend à confectionner son bouquet avec lequel il repart. Un atelier de 2h est proposé chaque mois, en général le dimanche matin.
- un abonnement mensuel, à la quinzaine ou à la semaine d'un bouquet de fleurs fraîches et/ou sèches, cette formule s'adapte à tous les budgets.

Offrir des fleurs locales, c'est participer à développer la biodiversité et soutenir des projets cohérents d'un point de vue environnemental et local. On a tous à y gagner!

A bientôt
Floralement votre !

Violaine Suteau
Le Rire des fleurs
Ferme florale agro-écologique
La Regrippière
07 81 29 26 95



CHIENS EN DIVAGATION

Peut-on promener son chien sans laisse?

Cas général

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes.

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

M. le Maire peut aussi interdire l'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse. Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics par exemple.

Dans les parcs nationaux, le directeur du parc peut interdire l'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse. Toutefois, les chiens guidant des personnes aveugles ou assistant des personnes handicapées peuvent être admis dans certaines zones du parc. Ces mesures sont affichées à l'entrée du parc et sur le site internet du parc.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Textes de loi et références:

Code rural et de la pêche maritime : article L211-11

Code rural et de la pêche maritime : article L211-23

Code rural et de la pêche maritime : article L211-16

Code pénal : article R622-2

Arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens

Arrêté du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux



HORAIRES

Mairie de La Regrippière
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30

Agence postale de La Regrippière
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00



POLICE MUNICIPALE



Depuis le mois de septembre, le nouveau service de police municipale intervient pour ses premières actions sur le terrain afin d'assurer la tranquillité publique au sein de l'espace de vie de la commune. Vous pourrez dorénavant croiser David ROY, et Mathis HELENE, anciens gendarmes, en uniforme et véhicules sérigraphiés.

N'hésitez surtout pas à les aborder lorsque vous les croisez dans la commune. Ils se feront un plaisir de se présenter et autant que possible de répondre à vos questions.
policemunicipale@mairie-laregrippiere.fr

02.40.06.49.63

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE **Ysée BOUVET** née le 20 septembre - 16 rue d'Anjou
Eden STUDER né le 6 octobre - 9 rue de l'Ouche Renard
Tom TEXIER né le 11 octobre - 31 rue du Vignoble

MARIAGE **Kevin CHOUVIER et Claire DABIN**
23 septembre - 509 rue du chemin vert - Le Fuilet

DÉCÈS **Marie-Thérèse RIALLAND**
91 ans - a été domiciliée 14 le Moulin Gourdon
Marie-Louise BAHUAUD née TOUBLANC
93 ans - a été domiciliée 5 rue des Fontaines
Germaine BLANLOEIL née MÉRAND
100 ans - a été domiciliée à La Grande Tranchais

URBANISME

◆ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Jérémy DUBE

2 rue de la Petite Pièce
Construction d'une clôture

Aurélien CHOBLET

11 rue de l'Ouche Renard
Installation d'un abri de jardin

Fabienne BARON

38 rue du Vignoble
Division en vue de construire

EDF ENR

La Petite Ragotière
Installation d'un générateur photovoltaïque
Sur couverture

Effy Solaire

3 le Moulin Beduaud
Installation photovoltaïque

Romain ANTIER

12 rue de la Petite Pièce
Construction d'un abri de jardin

Florian DALCANTARA

6 rue des meuniers
Remplacement d'un portail de garage par un mur avec fenêtre

Bernard GABARD

La Lande
Construction d'une clôture

Baptiste FROMENTIN

11 rue de la Petite Pièce
Construction d'une clôture

◆ PERMIS DE CONSTRUIRE

Manuel TEIGNE

La Grande Morinière
Rénovation et construction d'une grange en maison d'habitation

Christelle HUMEAU

La Petite Morinière
Construction d'un préau

Kévin LANGLET

11 rue des Fontaines
Surélévation d'une habitation en ossature bois

Alban DESMAS

La Grande Tranchais
Aménagement combles et ajout et suppression de menuiseries

COLLECTE DES DÉCHETS

Les prochaines collectes des déchets auront lieu :

- Mercredi 8 novembre
- Mercredi 22 novembre
- Mercredi 6 décembre
- Mercredi 20 décembre
- Jeudi 4 janvier

ÉCOLE CLÉMENT PELLERIN

Elections des délégués de l'école

Vendredi 13 octobre, en même temps que les élections des parents, six élèves de la GS au CM2 ont été choisis par leurs camarades pour les représenter en tant que délégués pour cette année scolaire !

Bravo aux élus : Achille, Jade, Léopold, Laïs, Elie et Lyana !
Le premier conseil de délégués se réunira au retour des vacances de la Toussaint. Nous avons hâte d'entendre les idées des élèves pour leur école !



Préparation du journal de l'école...

Depuis septembre, les CM1-CM2 se sont lancés dans un gros projet, qui courra sur toute l'année : réaliser un journal de l'école.

Ce projet est l'occasion de développer des compétences numériques de façon transversale, tout en s'éduquant aux médias et à l'usage d'internet, de découvrir le métier de journaliste et d'éveiller sa curiosité en travaillant sur des sujets variés.

Après avoir bénéficié de plusieurs leçons d'éducation aux médias (découverte des différents médias, analyses de journaux, définition de ce qu'est une « information »...), ils se sont réunis en conférence de rédaction afin de définir les sujets de leur première édition. Ils se sont ensuite répartis en binômes pour les recherches et l'écriture de leurs articles (reportages, interviews, critiques de livre, recettes de cuisine...).

La maîtresse s'occupe des corrections et de la mise en page, et quelques jours avant les vacances, les élèves pourront officiellement publier la première édition du journal de l'école ! Bravo à eux pour leur investissement dans ce travail.



Sortie bibliothèque

La classe des CE1-CE2 a participé à une sortie à la bibliothèque de la ville. Le thème portait sur les œuvres de Grégoire Solotareff. Ils les ont appréciées, surtout les albums de « Loulou ».

Les ateliers proposés permettaient de balayer différents ouvrages de différents thèmes.

Il y avait également une exposition qui retraçait le film d'animation « U » réalisé par Grégoire Solotareff.



Concours : les petits champions de la lecture

Cette année, les CM1-CM2 participent au concours national des Petits Champions de la Lecture !

Enthousiastes, ils recherchent et sélectionnent actuellement le roman dont ils liront à voix haute un extrait durant trois minutes, devant un jury, au mois de janvier.

Le/la champion(ne) qui sera choisi(e) rencontrera ensuite les autres champions du département !

Nous avons hâte de démarrer l'entraînement !



ECOLE SACRÉ COEUR



Classe PS-MS : Apprenons en chantant et en jouant avec des instruments

Depuis début octobre, Claire Templé, intervenante dans l'éveil musical et les chants pour les plus jeunes, accompagne notre classe afin de découvrir, manipuler les instruments et apprendre des chansons sur le thème de la nature.

Ainsi, à travers les classiques de maternelle, comme « Dans la forêt lointaine » ou encore « Dans sa maison, un grand cerf » mais aussi les petits jeux proposés avec des instruments variés (maracas, claves, appeaux...), les enfants vont pouvoir apprendre, s'exprimer autour de la nature, chanter, danser, développer leur créativité et surtout se détendre.



Classe GS-CP : Une rentrée sous le signe des JO



Tir à la corde



Pétanque



Jeu de palets hollandais



Jeu de palets



Course en sac

Classe CE1-CE2 : Une rentrée sous le signe des JO

Avec la rentrée, les élèves ont démarré un projet en partenariat avec l'école de musique. En classe, ils écrivent une histoire. Tous les lundis avec Benjamin, professeur de musique, ils découvrent des instruments, ils apprennent des chants. Ensuite, ils réalisent des ambiances sonores qu'ils enregistrent pour accompagner leur histoire. Ce travail va se poursuivre jusqu'à fin janvier. Un livre sera ainsi réalisé avec un texte, des illustrations et des accompagnements sonores.



La rentrée, c'est aussi la période idéale pour prendre de bonnes habitudes de travail. Aussi, chaque mardi après-midi d'octobre et novembre, les élèves de la classe participent à des ateliers variés où ils renforcent leur capacité à travailler en autonomie, à se corriger, à essayer et persévérer. Ces ateliers sont animés par Fabienne (enseignante spécialisée qui intervient dans notre école) et Emilie.



Classe CM1-CM2 : Parcours de la flamme Olympique

Mardi 10 octobre 2023, neuf élèves de CM2 ont participé au parcours de la flamme Olympique organisé par plusieurs établissements du vignoble nantais. Avec des collégiens de Saint Joseph (Vallet) et des lycéens de Briacé (Le Landreau), ils se sont relayés pour apporter la flamme à l'école Sainte Marie de Vallet. Bravo à tous !



FAIT MAISON FAIT MAIN

Appel aux bonnes idées!

Dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) axé cette année sur le développement durable, le comité de pilotage organise une journée sur le thème « fait maison, fait main ».

Cette journée aura lieu le samedi 16 décembre de 10h à 18h à la salle polyvalente et sera présentée sous forme de forum.

Vous faites vous-mêmes vos produits d'entretien, d'hygiène, cosmétiques, alimentaires ?
Vous préférez réparer plutôt que d'acheter neuf ?
Vous avez des idées pour moins ou mieux consommer ?
Cultiver votre potager est une passion ? La « récup » est pour vous un art de vivre ?

Venez partager vos trucs et astuces lors de cette journée.

L'idée est de faire participer les habitant(e)s afin que chacun(e) puisse présenter son savoir-faire, ses pratiques et ses expériences en tenant un stand ou un petit atelier.

Afin d'organiser l'événement dans les meilleurs délais, nous vous invitons à contacter Cyril Hauray, coordinateur enfance jeunesse à enfancejeunesse@mairie-laregrippiere.fr pour tout renseignement complémentaire.

Inscriptions jusqu'au **vendredi 10 Novembre** pour les participant(e)s souhaitant tenir un stand.



SKATEPARK

Le futur skatepark est bien lancé !

Piloté par le Conseil Municipal des Enfants, le projet du skatepark est en cours. Le terrassement est fait et l'enrobé sera effectué en fin d'année 2023.

Des modules seront installés en 2024 pour le plus grand bonheur de nos jeunes sportives et sportifs.



A.C.C.A ST HUBERT

L'A.C.C.A St Hubert Chasse met en place plusieurs permanences pour la distribution de cartes d'invitation journalière :

- vendredi 10 novembre
- vendredi 17 novembre
- vendredi 1er décembre
- vendredi 15 décembre

Ouverture de 18h30 à 19h30 à la maison des associations.

Bureau de l'association:

Président : François Bodineau - Tel : 06.01.33.63.91 – 02.72.02.30.56

Vice-président : Dominique Dagueneu

Secrétaire : Joël Terrien

Secrétaire-adjoint : Thibault Fillaudeau

Trésorier : Jean-Pierre Aubron

Trésorier-adjoint : Jean-Yves Paquereau

Membres : Joël Babonneau – Nicolas Gouraud – Vincent GIRARD



RESTAURANT SCOLAIRE

La finale du quiz de la cantine sur la coupe du monde de rugby a eu lieu !

Pour rappel notre super cuistot Bruno a concocté depuis des semaines des plats venant de chaque pays participants le tout accompagné d'un petit quiz.

Aujourd'hui, chaque école a remporté son petit trophée, un super ballon de rugby dédié par les joueurs français : Julien Bonnaire, Hugo Bonnevale et Sylvain Marconn et ainsi qu'Omar Hasan de l'équipe d'Argentine.

Merci à Bruno pour son investissement sans faille et la qualité de son travail, merci à l'équipe cantine qui l'accompagne.

A bientôt pour de nouvelles aventures!



Pour rappel l'association de la cantine cherche toujours de nouveaux bénévoles pour s'investir dans l'alimentation de nos enfants.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas !
Appelez nous au 06.12.62.10.12

L'équipe du restaurant scolaire de La Regrippière

LES MARCHÉS MOBILES

À l'occasion des marchés mobiles, François Hubert, ébéniste à La Regrippière et adhérent d'Abricadabroc exposera pour l'occasion des objets d'art de la table en bois tels que des planches à découper, des casse-noix ou des plateaux.

Il sera accompagné par dix autres créateurs, dont certains étaient présents en avril. Tous et toutes se feront un plaisir d'échanger sur leur savoir-faire.

Plusieurs idées cadeaux seront à retrouver sur leurs stands : céramiques en grès, porcelaine ou raku, bijoux en perles tissées, en macramé, en bois ou en tissu, maroquinerie, abat-jour, vêtements et accessoires en tissu, objets déco en bois, en tissu, en macramé ou cartonnés.

Pour animer le week-end, François Hubert proposera également un petit **jeu-concours autour du bois**, avec à la clef des créations à gagner.

Infos pratiques

La Regrippière – à l'atelier Mailles & Veinages, ZA des treize vents, 7 rue du Pâtis
Samedi 25 novembre, de 14h à 19h et Dimanche 26 novembre, de 11h à 18h

Au programme :

- Mailles & Veinages : objets en bois (art de la table, décoration)
- Atelier Shibumi : céramiques en grès ou porcelaine (art de la table, déco, bijoux)
- Le temps du lilas : bijoux en micromacrame, accessoires brodés, déco macramé
- Sardine : abat-jour, coussins, bijoux, marque-pages
- Nattysse : bijoux en perles tissées
- Couleur Nessa : vêtements et accessoires adultes (jupes, sacs, bérets, mitaines...)
- Le raku d'Yvanne : céramique raku (horloges, suspensions, vases, plats)
- A contrefil : objets déco en bois massif ou marquetterie, bijoux en bois
- Nicolas Lapoêle : maroquinerie (sacs, étuis à lunettes ou couteaux, ceintures, porte-cartes)
- Le bric à brac de Gwendy : accessoires textiles de mode ou de maison
- Décorutile : objets déco en cartonnage



ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES



L'Association des Parents d'Elèves de l'école Clément Pellerin a élu un nouveau bureau lors de l'assemblée générale du 10 octobre dernier. Afin de soutenir le projet de voyage scolaire pour toute l'école prévu en mai prochain, nous organisons un loto le dimanche 3 décembre 2023 à partir de 14h, à la salle polyvalente. Ouverture des portes dès 13h30.

Tarifs: le carton 3€, 3 cartons 8€, 5 cartons 12€.
De nombreux lots sont à gagner.
Bar et restauration (goûter) sur place.

Inscriptions et renseignements:
ape.regrippiere44@gmail.com

Nous vous attendons nombreux!!

PORTES OUVERTES DOMAINE DES TILLEULS



Evelyne, Daniel et Jérôme ont le plaisir de vous inviter le temps d'un weekend pour leurs traditionnelles PORTES OUVERTES au Domaine des Tilleuls. L'occasion de venir partager un moment privilégié et convivial au cœur du chai historique et déguster l'ensemble de la gamme des vins.

Cette année, la qualité de leurs vins s'est distinguée dans le Guide Hachette 2024 avec :

- 2 Etoiles ** pour le Muscadet Sèvre et Maine, Cru Vallet – 2018
- 1 Etoile * pour le Muscadet Sèvre et Maine sur Lie, Essentielle – 2022
- 1 Etoile * pour le Chardonnay Val de Loire, Belle Aisance – 2021

C'est ouvert à tous, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous !

Au programme : Pôles dégustation - accords mets/vins - jeux concours - vieux millésimes.

Horaires d'Ouvertures :

- Samedi 09 décembre 2023 de 10h à 20h.
- Dimanche 10 décembre 2023 de 10h à 18h.



LES AMUS'CADETS

Les Amus'cadets - Présentation de la saison théâtrale 2024

Ils sont plus qu'à l'heure, les Amus'Cadets jouent déjà à la chandeleur ! En effet, cette année, les Amus'Cadets jouent plus tôt. Dès le mois de février, vous pourrez venir les applaudir pour six séances de théâtre réparties sur trois week-ends consécutifs. Cette année encore nous allons vous faire rire en vous présentant « **A quelle heure on ment !** », une Comédie de Vivien Lhéraux. Cette pièce nous montre l'envers du décor. C'est le théâtre dans le théâtre ! C'est l'histoire d'une troupe qui répète tant bien que mal une pièce de théâtre qu'ils joueront demain pour la première fois. Ils ne sont pas prêts du tout ! Et tout ne se passe pas comme prévu.

Le samedi 3 février à 20 h 30,
Le dimanche 4 février à 15 h 00,
Le samedi 10 février à 20 h 30,
Le dimanche 11 février à 15 h 00,
Le vendredi 16 février à 20 h 30,
Le samedi 17 février 20 h 30,

A la salle polyvalente de La Regrippière.

Réservations (merci de privilégier le mail)
à partir du 3 janvier.
lesamuscadets@gmail.com
06 84 49 59 31 (de 19 à 21 h)



ARCT FOOTBALL

L'association démarre fort puisqu'elle enregistre pour cette année 2023/2024 un nombre d'adhérents record : 363 adhérents sur les trois communes.

Le début d'année fut difficile en coupe mais en championnat le club fait un bon départ avec trois victoires pour les séniors A en 3ème division. L'association innove avec la Section Kids (3/4 ans) et le Futsal Loisirs. Ils accueillent cette année un nouvel éducateur en U17, Mickaël ainsi qu'un service civique Enzo.

Dates à retenir:

-10/11 novembre : concours de palets le vendredi soir et le samedi après-midi, sur inscription.
-3 février 2024 : soirée festive du club avec repas et animation musicale à la salle des sports de Saint Crespin sur Moine.
-Juin : tournoi 1 gars/1 fille seconde édition qui se déroulera à La Regrippière au stade des Douves.



INCENDIE DANS L'ÉGLISE



La petite histoiredu début de l'incendie dans l'église.

Le mardi 3 août 1898, Monsieur Voleau l'instituteur et d'autres avaient complètement muré la façade de l'église, de gerbiers qu'on devait battre le lendemain.

Le soir vers 23h, le feu se déclara sous un tas de huit gerbes, à peine séparées des grands gerbiers par une distance d'un mètre. Immédiatement la flamme se perdit dans la voûte, bas du clocher.

Heureusement, elle fût attaquée de suite, surtout par Emile Drouet charpentier... Et par une protection évidente des saints protecteurs, les grands gerbiers ne prirent pas feu.

Tous même l'instituteur virent là comme un vrai miracle

Le dimanche, après avoir remercié tous les hommes du dévouement qui avaient sauvé l'église, une messe d'actions de grâces était annoncée pour le lendemain à 5h30. Des centaines de personnes avaient répondu à l'appel de la messe.

Le curé Joseph Ripoché avertissait qu'il ne supporterait plus qu'on adosse aux murs de l'église, aucun gerbier, ni aucun pailler.



RÉSEAU DES BIBLIOTHEQUES

C'est quoi le réseau des bibliothèques?

C'est un ensemble de sept médiathèques intercommunales qui vous permet d'emprunter et de retourner des livres, des BD, des revues, des DVD.

Par exemple: empruntez un livre à La Remaudière et ramenez-le à Mouzillon.

Quelles sont les médiathèques concernées par le réseau?

La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, Mouzillon, La Regrippière, La Remaudière, Le Pallet et Vallet.

Les activités et animations proposées par le Réseau des bibliothèques sont-elles payantes?

Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous, abonné, comme non abonné. Certaines animations se font sur inscription. Rendez-vous sur le site web du réseau des bibliothèques pour vous inscrire.

<https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr>

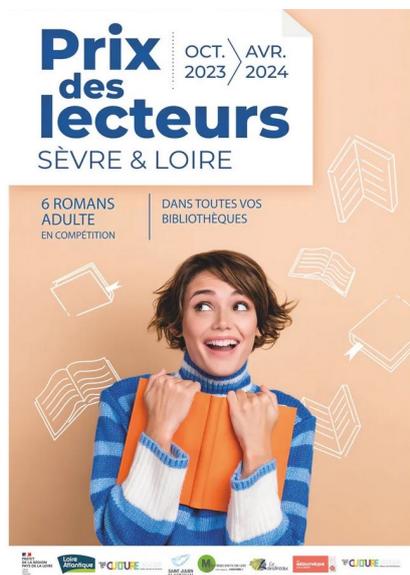


Programme des Animations 2023:

EXPOSITION « Bulles » à Vallet du 7 novembre au 17 décembre de 16H à 18H Entrée Libre	SOIREE JEUX à Mouzillon le vendredi 17 novembre de 19H à 22H Entrée Libre
LECTURES ANIMEES « Quand tombe la neige » au Pallet le samedi 18 novembre à 10h30 (durée 45 min) Enfant de 2 à 5 ans. Sur Inscription.	C'EST QUOI CE CIRQUE? À Vallet le samedi 18 novembre à 15H (durée 1H30) Entrée Libre
HEURE DU CONTE à Vallet le mercredi 22 novembre à 10H30 (durée 30min) Enfants de 0 à 3 ans. Sur Inscription.	ESCAPE GAME au Pallet le vendredi 24 novembre à 18H45 et 20H15 (durée 1h) Ado de 11 à 14 ans. Sur Inscription.
ATELIER INITIATION A LA GENEALOGIE à La Regrippière le samedi 25 novembre à 10H30 Ado/Adulte. Entrée Libre	DECORATIONS DE NOEL à La Boissière-du-Doré le samedi 25 novembre à 10H30 (durée 1h30) Sur Inscription.
CONTES INUIT à Vallet le vendredi 1er décembre à 19H (durée 40min) Enfants à partir de 4 ans. Sur Inscription.	ATELIER COUTURE à La Chapelle-Heulin le samedi 2 décembre à 10H (durée 2H) Duo parent/enfants à partir de 8 ans. Sur Inscription.
LIVRES ET PAPOTAGES au Pallet le samedi 9 décembre à 10H Adulte. Entrée Libre	HEURE DU CONTE à Vallet le samedi 16 décembre à 10H30 (durée 30min) Enfants de 6 à 8 ans. Sur Inscription.
HEURE DU CONTE à Vallet le samedi 16 décembre à 11H (durée 30 min) Enfants à partir de 4 ans. Sur Inscription.	HEURE DU CONTE à La Regrippière le samedi 16 décembre à 11h (durée 30min) Enfants de 3 à 6 ans. Sur Inscription.

PRIX DES LECTEURS

Votez pour votre titre préféré!



Les onze bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, installée au cœur du vignoble nantais et représentant 50 000 habitants, lancent leur Prix des lecteurs adulte en octobre 2023.

Six livres, six auteurs choisis pour la qualité de leurs textes et dans de petites maisons d'éditions, de quoi faire de belles découvertes!

Le principe est simple: vous avez six mois pour lire les six livres puis vous voterez pour votre roman préféré. Entre octobre et avril, différentes animations vous seront proposées:

- Rencontres - dédicaces avec les auteurs animées par Caroline Noël
- Émissions de radio et podcast par le collectif LES LOCAUX
- Ateliers de mise en voix des romans par le Théâtre du Reflet

Alors n'hésitez plus, lancez-vous ! Bonne lecture !

C'est GRATUIT et OUVERT À TOUS.

Rendez-vous le 15 mars 2024 à 19h à la médiathèque de Vallet pour la rencontre de l'auteur de « Fuir l'Eden », Olivier DORCHAMPS.

MAINTIEN A DOMICILE AVEC LE SAAD

Vous êtes une personne âgée et/ou dépendante, une personne en situation de handicap, une personne en sortie d'hospitalisation.

Nos auxiliaires de vie du SAAD sont là pour vous offrir un soutien individualisé qui s'adapte à vos besoins spécifiques et à votre mode de vie.

Nos missions incluent :

- Aide à la toilette et aux soins d'hygiène et de bien-être,
- Aide à l'habillage et au déshabillage,
- Aide aux transferts, qu'il s'agisse de se lever ou de se coucher, ainsi que des déplacements, y compris à l'extérieur,
- Aide aux démarches administratives simples,
- Stimulation des acquis et soutien moral,
- Accompagnement relationnel et social,
- Aide au répit pour les aidants,
- Aide à l'entretien du domicile et du linge,
- Aide à la préparation et au service des repas,



Pour plus d'informations ou pour demander nos services, contactez-nous Charline :

Espace Solidarités - 84, rue Jean Monnet, 44450 Divatte-sur-Loire

Téléphone au 02 51 71 92 20 ou saad@cc-sevreloire.fr

SERVICE SOLIDARITÉS : 02 51 71 92 12

L'EAU: UNE RESSOURCE PRECIEUSE



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2018, la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Les changements climatiques et les catastrophes naturelles de ces dernières années, nous font prendre conscience collectivement de l'importance de préserver et respecter le cycle naturel de l'eau et protéger la biodiversité. Canicule, longue période de sécheresse, cours d'eau asséchés... Sur nos territoires pourtant humides, nous prenons

conscience chaque été de la nécessité d'économiser notre eau et de rester vigilants pour ne surtout pas la gaspiller et l'altérer.

La GEMAPI pour quoi faire?

Laisser plus d'espace aux rivières et marais, ralentir les écoulements, gérer l'eau par bassin-versant, prévenir les inondations et protéger les écosystèmes aquatiques... Aujourd'hui, des solutions existent pour composer avec la nature et résoudre les difficultés liées à notre ressource la plus précieuse: l'eau.

Les solutions à trouver collectivement pour notre territoire

Pour mieux gérer l'eau, il faut donc en ralentir son cycle. Des sols trop imperméables empêchent l'eau de pluie de pénétrer dans le sol et de recharger les nappes phréatiques et les cours d'eau. La gestion des milieux aquatiques doit permettre par exemple de planter à nouveau des haies pour capter l'eau et garantir une continuité écologique.

En Loire-Atlantique, un des problèmes majeurs est la mauvaise qualité de l'eau à l'état brut. Seulement, 2% de l'eau est de bonne qualité écologique. 98% de l'eau restante présente donc un état dégradé dû à des pollutions diverses (pesticides, matières organiques, perturbateurs endocriniens...)

La gestion de l'eau, un travail collectif avant tout

Afin de répondre aux enjeux de la gestion et de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire, la Communauté de communes travaille en lien étroit avec des syndicats de rivière. Les missions des syndicats de rivières s'exerçant à l'échelle des bassins-versants, dont les contours sont différents des limites administratives de la Communauté de communes, certaines de ces structures se sont transformées et ont modifié leur périmètre d'intervention afin de s'étendre sur l'ensemble des bassins-versants.

-SYLOA Syndicat Loire Aval (couvre environ 75% du territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire, sur le bassin de la Loire)

-EPTB Sèvre nantaise (couvre environ 25% du territoire de la CCSL, sur le bassin de la Sèvre Nantaise)

-Etablissement Public Loire, pour la gestion de la digue de la Divatte.

Les défis à relever

- Améliorer la qualité de l'eau
- Recharger les nappes
- Protéger contre les crues de la Loire



LA TAXE GEMAPI

La taxe GEMAPI

Pour atteindre ces objectifs, imposés par le législateur, les élus de la Communauté de communes Sèvre et Loire ont décidé lors du Conseil communautaire du 20 septembre d'instaurer la taxe GEMAPI afin de financer la compétence GEMAPI et les ambitions fortes pour le territoire.



La taxe GEMAPI permettra à terme d'assurer le fonctionnement des différentes structures et surtout de financer les investissements sur les cours d'eau et différents équipements hydrauliques.

Cette taxe, devrait s'appliquer aux personnes redevables de la taxe foncière, et de la cotisation foncière des entreprises. Elle sera calculée en fonction de la valeur locative du bien auquel il conviendra d'appliquer un taux pour connaître son montant.

Néanmoins, soucieux de gérer de manière responsable le financement de cette compétence GEMAPI, de la manière la plus juste possible pour les habitants et les entreprises du territoire, les élus de la Communauté de communes ont rédigé collectivement une motion auprès de l'État, de ses représentants, pour exprimer leur vision d'un financement plus équitable de cette ressource commune à tous les habitants et entreprises.

L'eau est un bien commun et indispensable pour tous les habitants et entreprises, propriétaire ou locataire. Il paraît donc plus juste aux élus de la CCSL, de modifier l'application de cette taxe, non pas sur une taxe foncière réservée uniquement aux propriétaires, mais en privilégiant le principe de consommateur-payeur en l'appliquant sur la facture d'eau par exemple.

Les étapes à venir

Durant, le premier trimestre de l'année 2024, les élus du Conseil communautaire devront définir le budget annuel nécessaire pour mettre en œuvre les actions ambitieuses relevant de la compétence GEMAPI. Le budget voté par les élus permettra ensuite de définir le taux qu'il conviendra d'appliquer sur la valeur locative de la taxe foncière. Cette taxe entrera en vigueur à compter du second semestre 2024.

PLUI: LANCEMENT DE LA PHASE RÈGLEMENTAIRE



La Communauté de communes Sèvre et Loire poursuit sa démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour ses onze communes.

Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui définit les orientations d'aménagement pour le développement futur de l'ensemble du territoire, a été présenté à la population début octobre lors de réunions publiques. Le travail sur le zonage, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation va être lancé. Ces documents permettront de mettre en œuvre le

projet politique défini par les élus communautaires dans le PADD.

Afin de mener à bien ce travail, et prendre en compte les caractéristiques du territoire et les enjeux environnementaux, les équipes du groupement de bureau d'études PLUREAL (en charge du PLUI) seront amenées à faire du terrain sur l'ensemble du territoire à partir de novembre 2023 et jusqu'à l'été 2024.

A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI



La Garenne Lemot – Clisson

Le domaine de la Garenne Lemot est un parc d'exception en bords de Sèvre où trône une villa aux inspirations italiennes. Rien ici n'est comme on aurait pu l'imaginer. Au XIX^e siècle, le sculpteur François-Frédéric Lemot bâtit, sur cet ancien territoire de chasse, une maison de style toscan et une villa néoclassique. Au milieu de ce parc de 13 hectares, qui domine la Sèvre et la ville de Clisson, il crée un paysage idéalisé, s'inspirant des grands jardins paysagers et pittoresques du XVIII^e siècle.

Une « folie » qui ne s'arrête pas là puisque, dans les allées boisées, il ponctue la promenade par la fabrication de statues, grotte, tombeau, temple et autres colonnes. Au cœur du domaine, la Maison du Jardinier complète le parcours avec une mise en scène didactique et ludique. L'exposition permanente « Le rêve italien de François-Frédéric Lemot » permet de comprendre l'origine des lieux, un parcours scénographié pour découvrir les différentes étapes de la construction du domaine au fil des siècles. De février à décembre, des médiateurs du patrimoine vous accompagne dans une visite approfondie du site et de ses fabriques. Pendant les vacances scolaires, des ateliers familles permettent de développer la créativité ou éveiller la curiosité des parents et des enfants ! En été, la Villa accueille une exposition temporaire, chaque année renouvelée.

Installation du 1er au 30 novembre – 9h-18h
Sculpture Johan Creten – la grande colonne

Célèbre pour ses sculptures allégoriques en céramique et en bronze, Johan Creten poursuit depuis les années 1990 ses représentations d'un monde plein de poésie, de lyrisme et de mystères. L'imaginaire de Johan Creten se nourrit de thèmes, de motifs et d'objets qui prennent avec lui un sens symbolique.

La Grande Colonne est une œuvre née pour la première fois en poudre de marbre et résine en 2010 et installée pendant une dizaine d'années au Middelheim Museum à Anvers en Belgique. Aujourd'hui, c'est en bronze que cette sculpture majestueuse de cinq mètres de haut se découvre pour la première fois en regard des fabriques et du paysage composé du parc de la Garenne Lemot. Entre les figures d'un arbre, d'une fleur, d'un personnage et de tentacules de pieuvre, cette sculpture oscille entre abstraction et figuration et puise dans de multiples références à l'architecture et à la nature.



RENDEZ-VOUS VIGNOBLE NANTAIS



Le programme Rendez-vous ce sont des animations proposées par le Pays du Vignoble Nantais autour du patrimoine local : des balades, ateliers, conférences, visites... pour s'adresser au plus grand nombre d'habitants. Une quinzaine d'animations et conférences sont proposées d'octobre à mars pour les plus petits et les plus grands.

Infos pratiques et réservations : www.vignoble-nantais.eu

Agenda de novembre 2023 à mars 2024 :

Novembre

- Vendredi 3 Escape game au Musée – Le Pallet
- Vendredi 10 Conférence Une histoire du négoce en vignoble nantais – La Chapelle Heulin
- Jeudi 23 Conférence La valorisation des paysages maraîchers nantais – Divatte-sur-Loire

Janvier

- Vendredi 5 Escape game au Musée – Le Pallet
- Jeudi 25 Conférence La place du végétal dans le paysage, entre évolution et préservation - Monnières

Février

- Jeudi 8 Conférence Vieillevigne en fête - images d'archives - Vieillevigne
- Jeudi 21 Ciné-débat. « Les promesses de l'aube - des vignerons face au gel » - La Haye-Fouassière
- Lundi 26 Escape game au Musée – Le Pallet
- Mercredi 28 Parcours touche-à-tout – Le Pallet

Mars

- Vendredi 1, Lundi 4 et Vendredi 8 Escape game au Musée – Le Pallet
- Mercredi 6 Parcours touche-à-tout – Le Pallet
- Jeudi 21 Conférence L'évolution des paysages agricoles de La Planche – La Planche
- Dimanche 24 Atelier dessin « La fresque des paysages » - Gétigné

SAMEDIS MATIN DE L'EAU

Quelle eau en Pays du Vignoble nantais ?

Le Conseil de développement du Pays du Vignoble nantais, lance un espace de concertation et de débat citoyen autour de la ressource en eau...

Bienvenue aux "Samedis matin de l'eau" !

Ce sont trois matinées ouvertes au public au cours desquelles les participant.es seront invité.es à s'exprimer autour de la question de l'eau. Il s'agit de réfléchir librement sur les questions d'eaux potables, eaux non-traitées, etc. Ces trois matinées sont indépendantes mais complémentaires.

Trois matinées dédiées :

- Samedi 21 octobre (Le Pallet),
- Samedi 18 novembre (Le Loroux-Bottereau),
- Samedi 16 décembre (Gorges).

Ces matinées permettront à une quarantaine de citoyen.es de tous horizons de participer, via une animation ludique et faisant appel à l'intelligence collective, à une réflexion globale sur l'eau dans le Pays du Vignoble nantais.

L'objectif de ces trois séances :

Déterminer un premier état des lieux citoyen, prémices d'un travail qui devrait s'échelonner sur 12 à 18 mois, et au cours duquel est prévu la co-construction d'un diagnostic de territoire, avec les professionnels(les) du secteur, sur la politique publique de l'eau en Pays du Vignoble nantais.

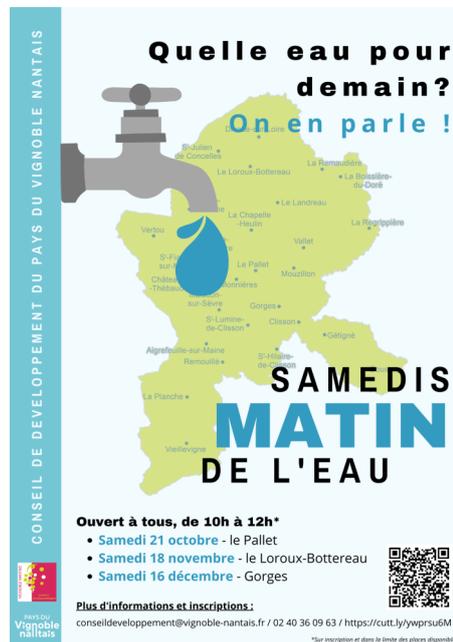
L'objectif final :

Travailler collectivement à une réflexion qui permettra l'appropriation des enjeux et limites de cette ressource par tout.es, pour des solutions partagées et acceptées.

Plus d'informations et inscriptions sur: conseildeveloppement@vignoble-nantais.fr

0240360963

Formulaire d'inscription en ligne



CHÈQUE ÉNERGIE

Chèque énergie : nouveautés pour 2023

Toutes vos démarches liées au chèque énergie peuvent désormais être effectuées en ligne, grâce à votre espace bénéficiaire particulier sur :

<https://chequeenergie.gouv.fr/>.

Cet espace personnel vous permet également d'avoir une vue d'ensemble de votre situation en ce qui concerne le chèque énergie.



Si vous êtes éligible, votre chèque énergie vous sera automatiquement envoyé à votre domicile, sans aucune démarche de votre part. Vous pouvez vérifier votre éligibilité au chèque énergie pour 2023 sur <https://chequeenergie.gouv.fr/>

De nouvelles possibilités s'offrent à vous pour automatiser l'utilisation de votre chèque énergie : vous pouvez demander sa pré-affectation afin qu'il soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz. Cette demande peut être faite en ligne, ou en cochant la case "pré-affectation" sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.

Le chèque énergie peut également être utilisé pour payer :

- Vos factures d'électricité ou de gaz,
- Des achats de combustibles pour votre logement (fioul, propane, bois, etc.),
- Des travaux de rénovation énergétique,
- Vos charges d'énergie incluses dans votre redevance si vous résidez dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA ou une USLD,
- Deux options s'offrent à vous pour régler une dépense avec votre chèque énergie :

Soit vous payez la dépense directement avec votre chèque énergie.

Soit vous demandez à ce que le montant correspondant soit déduit de votre facture.

Il est possible de cumuler le chèque énergie avec d'autres aides telles que le dispositif "MaPrimeRénov" ou encore l'indemnité inflation.

N.B. : Attention, aucune sollicitation ou démarchage n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie. Soyez vigilant et refusez toute offre ou demande en ce sens.

PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Révision du SCoT du Pays du Vignoble Nantais

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale a été engagée début 2021. Deux réunions publiques sont prévues les 7 et 8 novembre 2023 afin d'échanger avec les habitants sur la progression des travaux.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui définit les orientations d'aménagement et de développement à l'échelle d'un bassin de vie pour 20 ans. Il fixe les grandes stratégies en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation des espaces agricoles et naturels ou encore de mobilité. Il couvre le territoire des deux intercommunalités du Pays du Vignoble Nantais, à savoir Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, soit 27 communes.



La révision du SCoT, engagée par délibération du comité syndical du Pays du Vignoble Nantais depuis février 2020, doit permettre d'actualiser la réponse de la collectivité aux grands défis qui se présentent : enjeux climatiques, évolutions des modèles économiques, mais aussi des manières de penser et d'agir pour l'habitat, les déplacements.

Après avoir bâti le nouveau Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), les élus du territoire sont mobilisés dans l'écriture des orientations qui s'appliqueront localement : quel modèle d'habitat pour demain ? comment accélérer la réponse aux enjeux de sobriété foncière ? quels dispositifs en matière de préservation de la biodiversité ?

Deux réunions publiques sont organisées pour permettre aux habitants de prendre connaissance et réagir aux orientations qui sont identifiées à ce stade :

- Le 7 novembre 2023 de 19h à 21h, complexe de la Margerie à Gorges
- Le 8 novembre 2023 de 19h à 21h, salle des Nouvelles au Landreau

Nous comptons sur votre participation.

Par ailleurs, vous pouvez venir consulter les dossiers de concertation de la révision du SCoT, jusqu'à l'enquête publique, et y inscrire vos remarques et suggestions dans le registre :

- au siège du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
- au siège de Clisson Sèvre et Maine Agglo ou de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

Adressez également vos remarques ou questions à :

M. le Président Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais Maison de Pays

5 Allée du Chantre BP 8913 44 191 CLISSON Cedex

e-mail : scot@vignoble-nantais.fr

Renseignements : Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais / Contact : Jonathan RETIERE, chargé de mission SCoT / Téléphone : 02.40.36.09.10 /

ALEOP RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Comité de lignes Périurbain nantais
Lignes TER : T1 - T2 - 1bis - 5 - 10
Lignes CAR : lignes interurbaines régulières
du réseau Aléop en Loire-Atlantique

Usagers des transports régionaux

Vous avez la parole !

JEUDI 9 NOVEMBRE 2023, 19H
au Cellier (44)
Salle William Turner, 65 rue de Bel Air



La Région Pays de la Loire organise prochainement sur votre secteur une réunion du Comité de lignes « Périurbain Nantais » concernant les lignes ferroviaires et routières suivantes:

- Ligne T1 « Nantes < > Châteaubriant »
- Ligne T2 « Nantes < > Clisson »
- Ligne 1bis « Nantes < > Savenay »
- Ligne 5 « Nantes < > Ancenis »
- Ligne 10 (section) « Nantes < > Sainte Pazanne »
- Lignes routières régulières interurbaines du réseau Aléop en Loire-Atlantique

La réunion aura lieu le:

Jeudi 9 novembre 2023 à 19 heures

Le Cellier (salle William Turner, 65 rue de Bel Air)

L'accès à la réunion est libre et ouverte à tous.

Pour toute information complémentaire sur les Comités de lignes, les usagers des TER, autocars Aléop, vous pouvez vous adresser à la Région Pays de la Loire Direction Services à la Mobilité par mail:

comitedelignes@paysdelaloire.fr

MATINÉE DE MOTRICITÉ

Vous êtes parent d'un enfant de moins de 4 ans ,

Le relais vous propose:

- de venir vivre un moment privilégié avec lui,
- de rencontrer d'autres parents, d'autres enfants et des animatrices du relais petite enfance

Informations Pratiques:

Les mercredis 8 novembre et 13 décembre de 9h30 à 11h30 à la salle Frédéric Praud au Loroux Bottereau.

Gratuit sans inscription



LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER

L'hiver arrive !

Coté verger :

Le mois de novembre est un mois caractérisé par la grisaille, c'est la fin de l'automne avec son humidité, mais pas encore l'hiver plus sec. Vous ferez vos dernières récoltes et commencerez à protéger les plantes qui craignent le gel. C'est surtout la période pour planter vos arbres et arbustes, car comme le dit un dicton célèbre : "A la Sainte Catherine, tout bois prend racine !". Donc rendez-vous le 25 novembre ! Le mois de novembre est le mois idéal pour planter ses arbres fruitiers. Je suis à votre écoute à la jardinerie pour du conseil et la vente de vos futurs fruitiers.

Côté potager :

Vous pouvez protéger les légumes déjà en place en appliquant au sol une couche de paille et de feuilles mortes.

Épandez du fumier à la surface du jardin sans l'enfouir vous verrez ses effets positifs au printemps.

Si vous voulez planter dans votre jardin, l'ail, les oignons blancs et les échalotes sont disponibles à la jardinerie.

Il est aussi toujours temps de mettre en place les petits choux pommes pointus et la salade d'hiver (laitue étincel, batavia cherola etc).

Côté massif :

Pour les vivaces, un nettoyage des massifs s'impose : supprimez toutes les fleurs et tiges sèches. Divisez les pieds de certaines vivaces et replantez aussitôt.

Plantez les bisannuelles et les bulbes à floraison printanière. Plantez les camélias et les rosiers. Taillez les arbustes à floraison estivale ou automnale.

Côté vie du jardin :

L'hiver, c'est la saison durant laquelle il est conseillé de nourrir les oiseaux dans son jardin ou sur son balcon. Même lors des hivers assez doux, il est utile de les aider car leurs ressources alimentaires « naturelles » (graines laissées sur pied dans les cultures, baies dans les arbustes, etc.) ont tendance à diminuer à cause des techniques agricoles modernes.



Dans la catégorie des amis du jardin ce sera plutôt les mésanges bleues et les charbonnières qui vont nous intéresser, mais elles sont toutes très efficaces quant il s'agit de chasser des insectes pour se nourrir et nourrir leurs portées... Ce qui nous arrange bien !

Les mésanges se nourrissent principalement d'insectes et, en la matière, on peut dire qu'elles sont particulièrement voraces. En effet, leur petite taille fait qu'elles consomment beaucoup d'énergie pour laquelle elles doivent compenser en chassant de nombreuses chenilles, pucerons et autres charançons ou encore coléoptères pour ne citer qu'eux.

Pour nourrir les mésanges et autres oiseaux nous vous proposons toute une gamme Made in France de nichoirs, nourriture etc.. à la jardinerie n'hésitez pas à passer !

Dicton du mois : Quand octobre prend sa fin, dans la cuve est le raisin



GOURMANDISES DES FÊTES

LES SABLÉS DE LA MÈRE NOËL

Ingrédients:

- 3 œufs frais
- 500g de farine
- 250g de beurre mou
- 250g de sucre en poudre
- 1 zeste de citron ou d'orange (non traité ou bio)

1) Battez le beurre pour qu'il devienne presque mousseux. Ajoutez les œufs, le sucre et battez pendant 10 minutes.

2) Ajoutez la farine et le zeste et formez une pâte à la main, faites une boule et conservez un peu au frigo. Préchauffez le four à 150°C (thermostat 5)

3) Sortez la pâte du frigo et la dérouler sur 1,5 cm d'épaisseur. Avec des formes d'emporte-pièce aux motifs de Noël, découpez des petits biscuits et déposez-les sur un plaque garnie d'une feuille de papier sulfurisé.

4) Faites cuire 10 min environ.

5) Les biscuits finissent de sécher après les avoir sortis du four, donc ne vous étonnez pas s'ils sont encore un peu mou à la fin de la cuisson.



TABLETTE DES LUTINS

Ingrédients:

- 100g de chocolat noir
- 100g de chocolat au lait
- 50g de noix de macadamia
- 30g de cranberries séchées
- 5 biscuits petits-beurre ou spéculoos
- 8cl de crème liquide

Pour la déco : 1 grande boîte ou des petites, du bolduc, du papier alimentaire.

Concassez les noix de macadamia et émiettez grossièrement les petits-beurre.

Hachez les deux chocolats et faites-les fondre dans un bain-marie. Ajoutez la crème liquide. Mélangez.

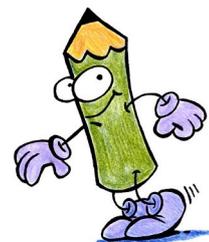
Incorporez les noix de macadamia, les cranberries puis les petits-beurre dans le chocolat. Mélangez délicatement. Étalez sur environ 2cm de hauteur dans un plat tapissé d'un film alimentaire. Laissez refroidir.

Marquez les barres ou les carrés avec le dos d'une lame de couteau, enveloppez le plat d'un film étirable. Réservez-le 12h au frais.

Offrez en plaque, en barres ou en carrés dans une jolie boîte tapissée d'un napperon en papier. Nouez avec du bolduc.

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C							■			
D					■					
E				■	■				■	
F			■	■			■	■		
G						■	■			
H										
I					■					
J										



VERTICAL

HORIZONTAL

1. Ils habitent la Rochelle
2. Désastreux, qui fait pitié
3. Dépassa les limites - Ville de Normandie
4. Un mélange de soir - Hors service
5. Fin de la Cérémonie - Beaucoup de voyelles
6. Le nez de certains animaux - Objet volant
7. Liaison au conjonction - Phase Lunaire - Responsabilités civiques des entreprises
8. Elle travaille l'épeire - Jardin d'Adam et Eve
9. Petite bête dans la tête - Action de draguer
10. Machines agricoles pour le maïs

- A. Instrument de musique à anche ou à vent
- B. Maison, immeuble ou encore location
- C. Animes la galerie - Système et technique du sport
- D. À l'envers: foncer - Quelque chose en nous
- E. Grande école - Bière légère au pub
- F. Bouts de NET - Or au labo - Symbole du Fer
- G. Elle peut être d'encre ou d'huile - Il a eu le siège
- H. Complètement étourdis par un bruit
- I. Batz ou Bréhat - Il peut toucher l'estomac
- J. Ressentis d'amour ou d'amitié

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	C	H	A	M	P	I	G	N	O	N
B	L	A	M	A	■	L	A	I	N	E
C	A	R	I	S	T	O	■	B	E	C
D	I	M	E	S	■	T	A	■	G	E
E	R	O	S	A	C	E	S	■	A	S
F	E	N	■	G	A	S	P	I	■	S
G	M	I	S	E	S	■	I	S	B	A
H	E	E	U	R	■	E	R	■	A	I
I	N	U	D	I	S	T	E	S	■	R
J	T	X	■	E	S	S	E	N	C	E



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

LABYRINTHE

Trace le chemin qui mènera le lutin jusqu'au Père Noël.



turbulus.com

BRICOLAGE DE NOËL



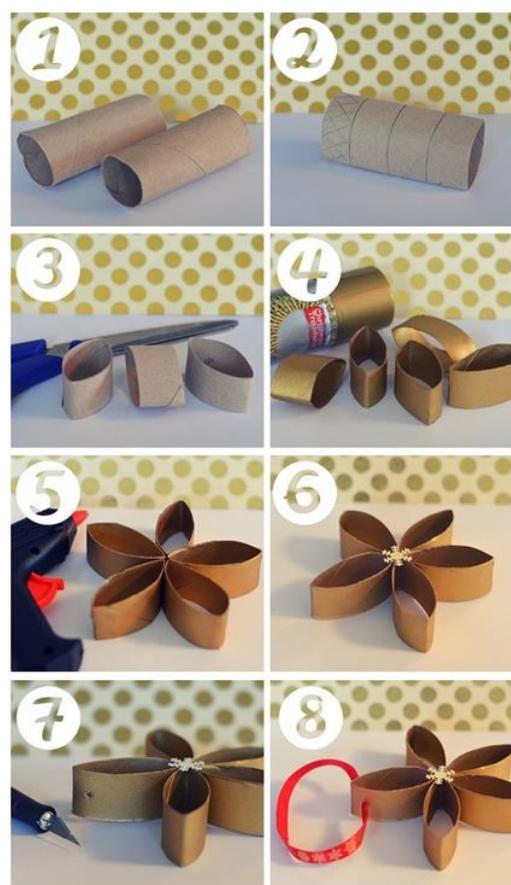
Étapes:

Prenez deux rouleaux de papier toilette pour réaliser votre fleur de Noël.

1. Aplatissez le rouleau de PQ. Puis, tracez des rondelles de 2.5 cm (vous pouvez faire trois rondelles par rouleau, il vous en faudra donc deux pour réaliser cette fleur).
2. Découpez cinq rondelles.
3. Bombez ou peignez les rondelles de la couleur de votre choix à l'extérieur et l'intérieur.
4. Collez les rondelles entre-elles avec le pistolet à colle.
5. Pour embellir votre fleur de Noël et cacher la colle et les jointures, vous pouvez coller au milieu de celle-ci une jolie déco.
6. Réalisez deux trous de chaque côté d'une rondelle.

Passez le ruban dans vos deux trous, pour permettre de suspendre la fleur.

Voici de jolies fleurs que vous pourrez suspendre un peu partout.





Étapes:

1. Prenez un rouleau de papier toilette pour réaliser une boîte à cadeau de Noël.
2. Pliez les bords de votre rouleau de papier toilette.
3. Pliez les bords de votre rouleau de papier toilette de l'autre côté.
4. Répétez l'opération
5. Faites de même de l'autre côté
6. Encore une dernière fois.

Pour embellir vos boîtes à cadeaux de Noël, vous pouvez les customiser à votre goût avec des masking tape, de la petite déco de Noël ou bien de la peinture.

Voici un petit paquet cadeau pour y glisser un collier ou quelques chocolats.

Kévin Langlet, restaurateur gastronomique, 37 ans.

Kévin suit ses études en Seine-Saint-Denis. Il effectue un BAC technologique appliqué à l'hôtellerie-restauration en trois ans.

Il poursuit deux années avec un BTS, génie culinaire, avec des stages dont un de quatre mois à Malte.

Il y fait la rencontre de sa compagne Anna, originaire du Loroux Bottereau.

En complément, il s'inscrit à des concours pour obtenir des échelons. La réussite est assurée.

Il commence le métier accompagné d'un copain avec l'ouverture d'un restaurant dans le Val d'Oise (proche Normandie) dans le Vexin, sur une durée de deux ans.

Il est embauché ensuite dans un château pour être chef. C'est là que débutent les prestations mariage.

Cette situation ne correspond pas à ses attentes et à ses objectifs, sur un coup de tête, Kévin démissionne et rentre à Nantes.

Il retrouve du travail aux «Enfants Terribles» comme second.



Après deux années, avec l'envie de développer ses idées et d'en finir avec le rythme des coupures (services du midi et du soir), il prend la décision d'ouvrir son entreprise mais sans lieu de restauration.

En octobre 2011, la création des « Saveurs Gourmandes » voit le jour sur Nantes, avec un laboratoire au Loroux Bottereau ; son activité principale : les mariages.

Le couple souhaite devenir propriétaire et une opportunité s'offre à eux à La Regrippière.

En 2017, le foyer s'agrandit avec la naissance d'un petit Jules.

Récemment Kévin Langlet acquiert un local près de son domicile pour y installer son nouveau laboratoire. La famille apprécie ce changement de cap, travailler tout près de son lieu de vie est très confortable.

Il confectionne toujours des menus pour mariage mais aussi pour les événements du quotidien, baptêmes, départs en retraite... Prestations sur mesure et à la carte.

La cuisine est faite maison avec des produits frais et de saison.

Une entreprise à taille humaine, avec deux ou trois prestations par semaine pour assurer une qualité de service et un suivi personnalisé de ses clients.

Cette année, «Saveurs Gourmandes» élabore le repas des aînés à La Regrippière.

N'hésitez pas à contacter Kévin Langlet pour vos manifestations.

Pour éveiller vos papilles, rendez-vous sur www.saveursgourmandes.net

Téléphone : 06 26 14 82 79

